



## DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

**2023 DAE 244** Subvention (8.300 euros) à l'association des Plaisanciers pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (14e).

### PROJET DE DELIBERATION

#### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

À l'occasion des fêtes de fin d'année, les commerçants et les artisans se mobilisent pour illuminer leurs rues, décorer leurs vitrines, animer leur quartier. Pour permettre à Paris de rester fidèle à sa réputation de ville festive, je souhaite reconduire le soutien aux associations de commerçants dans le respect d'engagements en faveur de l'environnement.

Les illuminations et les animations des quartiers, mises en place par les associations de commerçants, sont des événements majeurs des fêtes de fin d'année montrant le dynamisme du commerce de proximité et valorisant ainsi les différents quartiers commerçants de la Ville en les rendant particulièrement conviviaux et attractifs.

Guirlandes lumineuses, plafonds d'étoiles, cercles de lumière, projections scintillantes, ce sont ainsi plus de 150 rues et places qui s'illuminent grâce aux efforts des commerçants tout en prenant en considération des préoccupations de développement durable, d'innovation et d'économie d'énergie.

Dans le prolongement du plan de sobriété énergétique annoncé en septembre 2022, j'ai souhaité que les associations de commerçants réalisant des illuminations poursuivent leur mobilisation afin de limiter leur consommation énergétique en adoptant une durée maximale d'illuminations de 7 semaines, et d'éteindre celles-ci à minuit au plus tard.

L'effort en faveur de l'utilisation d'ampoules à basse consommation a déjà permis de réduire de moitié la consommation d'énergie associée aux illuminations.

Dans ce contexte et en lien avec la mairie d'arrondissement, je vous propose d'attribuer une subvention de 8.300 euros à l'association des Plaisanciers située 57, rue Raymond Losserand à Paris 14e, pour la réalisation d'illuminations rue Raymond Losserand à l'occasion des fêtes de fin d'année 2023.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris